

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Arrêté

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Président

de DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 18/06/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 27/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme LOURADOUR Aline</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Ancienneté avec effet au 01/10/2026

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROCHEFORT MONTAGNE, le 25/02/2026

**Le Président,
Alain MERCIER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Arrêté

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Président

de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération du 18/06/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 27/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme NEYRIAL Nora</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Ancienneté avec effet au 21/09/2026

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROCHEFORT MONTAGNE, le 25/02/2026

**Le Président,
Alain MERCIER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Arrêté

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des animateurs territoriaux pour l'accès au grade d'animateur principal de 1ère classe

Le Président

de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération du 18/06/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 27/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme VEDRINE Virginie</i>	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	1	Ancienneté avec effet au 28/02/2026

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROCHEFORT MONTAGNE, le 25/02/2026

**Le Président,
Alain MERCIER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Arrêté

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour l'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe

Le Président
de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu la délibération du 18/06/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 27/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme SOARES Caroline</i>	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2ème classe	1	Ancienneté avec effet au 01/02/2026

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROCHEFORT MONTAGNE, le 25/02/2026

**Le Président,
Alain MERCIER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Président
de DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération du 18/06/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 27/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme JOUVE Aurélie</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	Ancienneté avec effet au 01/03/2026
<i>Mme ROUX Ophélie</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	2	Ancienneté avec effet au 05/10/2026

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROCHEFORT MONTAGNE, le 25/02/2026

**Le Président,
Alain MERCIER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :